



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8212024 - Plaine du Forez

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	14
6. GESTION DU SITE	15

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR8212024

1.3 Appellation du site

Plaine du Forez

1.4 Date de compilation

28/02/2006

1.5 Date d'actualisation

18/08/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/07/2018



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,1175°

Latitude : 45,66194°

2.2 Superficie totale

32778 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
42005	ANDREZIEUX-BOUTHEON
42009	ARTHUN
42011	BALBIGNY
42019	BOEN-SUR-LIGNON
42020	BOISSET-LES-MONTROND
42022	BONSON
42030	BUSSY-ALBIEUX
42037	CHALAIN-D'UZORE
42038	CHALAIN-LE-COMTAL
42041	CHAMBEON
42046	CHAMPDIEU
42065	CIVENS
42066	CLEPPE
42075	CRAINTILLEUX
42081	CUZIEU
42088	EPERCIEUX-SAINT-PAUL
42094	FEURS



42105	GREZIEUX-LE-FROMENTAL
42108	HOPITAL-LE-GRAND
42130	MAGNEUX-HAUTE-RIVE
42134	MARCILLY-LE-CHATEL
42135	MARCLOPT
42143	MIZERIEUX
42147	MONTBRISON
42149	MONTROND-LES-BAINS
42150	MONTVERDUN
42151	MORNAND-EN-FOREZ
42155	NERVIEUX
42173	POMMIERS
42174	PONCINS
42175	POUILLY-LES-FEURS
42180	PRECIEUX
42185	RIVAS
42200	SAINT-ANDRE-LE-PUY
42211	SAINT-CYPRIEN
42214	SAINT-CYR-LES-VIGNES
42197	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
42221	SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE
42219	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD
42226	SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE
42230	SAINT-GERMAIN-LAVAL
42279	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
42251	SAINT-LAURENT-LA-CONCHE
42256	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ
42269	SAINT-PAUL-D'UZORE
42285	SAINT-ROMAIN-LE-PUY
42296	SALT-EN-DONZY
42297	SALVIZINET
42299	SAVIGNEUX
42304	SURY-LE-COMTAL
42315	UNIAS
42319	VALEILLE



42323	VEAUCHE
42324	VEAUCHETTE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	Larus michahellis	p	1	2	p	P	P	D			
B	A193	Sterna hirundo	r	0	2	p	R	G	C	C	B	C
B	A196	Chlidonias hybridus	r	0	154	p	P	G	B	C	B	B
B	A197	Chlidonias niger	c	0	1	p	P	G	C	C	B	C
B	A215	Bubo bubo	p	6	8	p	P	M	C	B	C	B
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	2	10	p	V	M	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis	p	10	100	p	C	G	C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p	30	50	p	P	G	C	A	C	B
B	A238	Dendrocopos medius	r	15	30	p	P	DD	C	B	C	B



B	A246	Lullula arborea	p			p	P	G	D			
B	A338	Lanius collurio	r	100	300	p	C	G	C	B	C	B
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w			i	C	DD	D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r			i	C	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus	w			i	C	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus	r			i	C	DD	D			
B	A008	Podiceps nigricollis	r	300	350	p	P	M	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	500	1000	i	C	M	D			
B	A021	Botaurus stellaris	w	0	5	i	P	M	C	B	A	C
B	A022	Ixobrychus minutus	r	0	10	p	P	G	C	B	A	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	r	90	120	p	P	G	B	B	C	B
B	A024	Ardeola ralloides	c	0	5	i	P	M	C	B	A	C
B	A025	Bubulcus ibis	w			i	P	G	D			
B	A025	Bubulcus ibis	r	30	50	p	P	G	D			
B	A026	Egretta garzetta	w	0	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	r	11	50	p	P	G	C	B	C	B
B	A027	Egretta alba	w	100	300	i	P	M	B	A	C	A
B	A027	Egretta alba	r			i	P	M	B	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea	w			i	P	G	D			
B	A028	Ardea cinerea	r	140	200	p		G	D			
B	A029	Ardea purpurea	r	100	140	p	P	M	B	B	C	B
B	A030	Ciconia nigra	c	1	5	i	P	P	D			
B	A031	Ciconia ciconia	c	1	1	p	P	P	D			



B	A036	Cygnus olor	w	30	100	i	P	M	C	B	C	C
B	A036	Cygnus olor	r	10	30	p	P	M	C	B	C	C
B	A043	Anser anser	r	1	15	p	P	G	B	B	C	B
B	A043	Anser anser	c			i	R	P	D			
B	A050	Anas penelope	w	20	200	i	P	G	C	B	C	B
B	A051	Anas strepera	w	250	500	i	P	G	A	B	C	B
B	A051	Anas strepera	r	50	200	p	P	G	B	B	C	B
B	A052	Anas crecca	w	200	300	i	P	G	C	B	C	C
B	A052	Anas crecca	r	2	5	p	P	G	C	B	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	w	500	1000	i	P	G	C	A	C	B
B	A053	Anas platyrhynchos	r	300	700	p	P	G	C	A	C	B
B	A054	Anas acuta	w	10	50	i	P	G	C	B	C	B
B	A055	Anas querquedula	w	0	250	i	P	M	C	B	C	C
B	A055	Anas querquedula	r	5	10	p	P	M	C	C	C	C
B	A056	Anas clypeata	w	50	250	i	P	G	C	B	B	B
B	A056	Anas clypeata	r	15	30	p	P	M	C	B	B	B
B	A058	Netta rufina	w	10	30	i	P	G	C	B	B	B
B	A058	Netta rufina	r	50	70	p	P	G	B	B	B	B
B	A059	Aythya ferina	w	250	750	i	P	G	C	B	C	B
B	A059	Aythya ferina	r	50	250	p	P	G	B	B	C	B
B	A061	Aythya fuligula	w	50	250	i		G	C	B	C	C
B	A061	Aythya fuligula	r	10	20	i		G	C	B	C	C
B	A067	Bucephala clangula	w			i	R	DD	D			



B	A070	Mergus merganser	w			i	R	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus	r	5	20	p	P	G	C	A	C	B
B	A073	Milvus migrans	r	70	120	p	C	M	C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	r	2	6	p	P	M	C	C	C	C
B	A080	Circaetus gallicus	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	w	0	5	i	P	M	C	B	C	A
B	A081	Circus aeruginosus	r	2	5	p	P	G	C	B	C	C
B	A082	Circus cyaneus	w	5	20	i	P	M	C	B	C	C
B	A082	Circus cyaneus	r	0	3	p	P	M	C	B	C	C
B	A084	Circus pygargus	r	0	10	p	P	M	C	C	C	C
B	A094	Pandion haliaetus	c	0	10	i	P	DD	D			
B	A098	Falco columbarius	w			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus	w	10	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	r	10	50	p	P	G	C	B	C	C
B	A119	Porzana porzana	r	0	5	p	V	P	B	C	A	C
B	A120	Porzana parva	c	0	5	i	V	DD	D			
B	A123	Gallinula chloropus	w	20	50	i	P	DD	D			
B	A123	Gallinula chloropus	r	30	100	p	P	DD	D			
B	A125	Fulica atra	w	200	700	i	P	G	C	A	C	B
B	A125	Fulica atra	r	1000	2000	p	P	G	C	A	C	B
B	A127	Grus grus	c	2	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A131	Himantopus himantopus	r	10	30	p	P	G	C	B	B	C



B	A132	Recurvirostra avosetta	c	0	5	i	P	G	D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	r	60	120	p	P	G	C	B	C	B
B	A136	Charadrius dubius	r			i	P	DD	D			
B	A139	Charadrius morinellus	c	0	10	i	P	G	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	2	15	i	P	M	C	B	C	C
B	A141	Pluvialis squatarola	c	0	5	i	P	DD	D			
B	A142	Vanellus vanellus	w	200	2500	i	P	M	C	B	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	r	100	250	p	P	G	C	B	C	C
B	A143	Calidris canutus	c	0	5	i	P	DD	D			
B	A151	Philomachus pugnax	c	0	30	i	P	G	D			
B	A152	Lymnocyptes minimus	c	10	150	i	P	DD	D			
B	A153	Gallinago gallinago	w	100	500	i	C	M	C	B	C	C
B	A155	Scolopax rusticola	w			i	C	DD	D			
B	A155	Scolopax rusticola	r			i	V	DD	D			
B	A156	Limosa limosa	c	0	15	i	P	DD	D			
B	A158	Numenius phaeopus	c	0	10	i	P	DD	D			
B	A160	Numenius arquata	w	5	20	i	P	G	C	B	B	B
B	A160	Numenius arquata	r	22	40	p	P	G	B	B	B	B
B	A161	Tringa erythropus	c	0	20	i	P	DD	D			
B	A162	Tringa totanus	c	0	30	i	P	DD	D			
B	A164	Tringa nebularia	c	0	30	i	P	DD	D			
B	A166	Tringa glareola	c	0	30	i	P	DD	D			
B	A168	Actitis hypoleucos	r			i	P	DD	D			



B	A179	Larus ridibundus	w	100	3500	i	P	G	A	A	C	B
B	A179	Larus ridibundus	r	1000	3000	p	P	G	B	A	C	B
B	A182	Larus canus	c			i	R	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Coturnix coturnix			i	P						
B		Turdus pilaris			i	C						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	44 %
N15 : Autres terres arables	28 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

La plaine du Forez, vaste bassin d'effondrement d'environ 60 000 ha, occupe le centre du département de la Loire. La plaine est une région d'étangs et de grands champs circonscrite par les Monts du Forez à l'Ouest et les Monts du Lyonnais à l'Est.

Près de 300 étangs représentant environ 1500 ha existent actuellement en plaine du Forez (contre 800 et 3000 ha avant les grands travaux d'assèchement du XIX^e siècle). De faible taille (4 à 5 ha en moyenne) pouvant parfois atteindre 30 à 40 ha, ces étangs sont des structures artificielles qui doivent être entretenues.

Ils sont utilisés pour la pisciculture extensive et la chasse, mais ne subissent pas d'assec cultivé comme c'est le cas en Dombes (Ain).

La plaine est en outre traversée par la Loire avec sa ripisylve, ses grèves et ses îles.

Vulnérabilité : Le site est le siège d'activités humaines diverses qui peuvent influencer sur les objectifs de conservation des espèces présentes sur ce site.

Les étangs sont des structures artificielles, qui doivent être maintenues et entretenues pour conserver leur valeur biologique et les habitats favorables aux oiseaux : ces étangs existent du fait des activités piscicoles et cynégétiques qui d'une part permettent le maintien des habitats (roselières, etc.), mais d'autre part peuvent être des sources de conflit (déprédation pour la pisciculture, etc.).

Pour garantir un équilibre à long terme à ces étangs, il est impératif de trouver une solution durable à la régulation du cormoran à l'échelle du territoire européen.

Les zones agricoles sont également vulnérables et leur intérêt ornithologique dépend directement des pratiques agricoles employées sur le site et du maintien de secteurs en prairie permanente.

4.2 Qualité et importance

Le site de la Plaine du Forez a été inventorié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO RA 09) pour la nidification d'espèces remarquables, mais aussi comme site d'hivernage et halte migratoire, notamment pour les oiseaux d'eau.

Les principaux habitats naturels favorables aux oiseaux sont :

- Les étangs, notamment ceux comportant des secteurs de roselières et des zones de transition marécageuse ;
- Le fleuve Loire et les cours d'eau ;
- Les ripisylves au bord des cours d'eau et des plans d'eau ;
- Les prairies.



L'intérêt du site au titre de la directive Oiseaux réside dans la nidification de plusieurs espèces remarquables d'un grand intérêt patrimonial. De nombreuses espèces sont liées aux étangs comme le Bihoreau gris, le Busard des roseaux, le Crabier chevelu, la Guifette moustac et le Héron pourpré.

Le site accueille une grande diversité de hérons avec 8 espèces sur les 9 présentes en France (Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron crabier, Héron cendré, Héron garde-boeuf, etc.).

Sur les douze espèces de canards observées dans la plaine du Forez, 8 espèces se reproduisent sur les étangs ou les prairies voisines. Le Fuligule milouin est l'espèce la plus commune après le Canard colvert. La Nette rousse présente une population importante.

Les étangs accueillent également 3 espèces de grèbes : Grèbe castagneux, Grèbe huppé et une belle population de Grèbes à cou noir.

La population de Guifette moustac est importante également mais connaît de fortes variations annuelles.

La Guifette noire est observée régulièrement en période de reproduction dans la plaine du Forez, sachant que les effectifs sont très fluctuants d'une année sur l'autre.

Les étangs du Forez accueillent la plus importante population de Mouette rieuse de toute l'Europe occidentale. Le Goéland leucophaée est désormais présent toute l'année en petits effectifs sur le site.

Les oiseaux prairiaux présents dans la plaine du Forez sont essentiellement l'OEdicnème criard, le Vanneau huppé, le Courlis cendré et la Pie-grièche écorcheur, qui recherchent les espaces agricoles pour nicher (prairies, bocages). Le site de la plaine du Forez est particulièrement favorable à l'OEdicnème criard dont la population est l'une des plus importantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le fleuve Loire et ses milieux alluviaux permettent la nidification en petit nombre d'espèces comme le Petit Gravelot et probablement le Chevalier guignette sur les îlots et les grèves.

Le Circaète-Jean-le-Blanc, le Busard St-Martin et le Busard cendré fréquentent régulièrement la plaine du Forez pour rechercher leurs proies, mais ne nichent pas sur le site.

Les boisements et les bosquets présents sur le site sont propices aux rapaces comme l'Épervier d'Europe, la Buse variable et le Faucon crécerelle.

La Pie-grièche à tête rousse a fortement régressé en Rhône-Alpes depuis 30 ans (d'un facteur 7 en moyenne) et est devenu très rare dans la Loire. Certains estiment même qu'elle ne se reproduit plus dans ce département depuis 1989. Aucune observation récente ne permet de confirmer si la Pie-grièche à tête rousse niche encore dans la plaine du Forez.

Le site est également un lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces migratrices d'oiseaux d'eau et plus particulièrement de canards que l'on peut observer en nombre important sur les étangs et sur les bords du fleuve Loire.

Cet espace est aussi une halte migratoire pour des espèces comme la Grue cendrée ou le Balbuzard pêcheur. Le fleuve Loire constitue notamment un axe de migration privilégié. Les étangs et les zones humides accueillent au passage de nombreux petits échassiers comme les Bécassines, les Bécasseaux et les Chevaliers.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I



M	E01	Zones urbanisées, habitations		O
M	E01.01	Urbanisation continue		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	0 %
Propriété d'une association, groupement ou société	0 %
Collectivité territoriale	0 %
Domaine public de l'état	0 %

4.5 Documentation

DOCOB Natura 2000, juin 2009 - « Oiseaux » de la plaine du Forez, 283 p.
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/RHA/Publication/docob/FR8212024_ZPS32/DOCOB_ZPS32_Forez.pdf

- Baudvin H., Génot J.C. & Muller Y., 1991 - Les rapaces nocturnes. Sang de la Terre, 300 p.
- Comité National d'Information Chasse-Nature, 1991 - Aménagement des territoires Oiseaux d'eau. Le petit livre vert n°8 du chasseur, Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, 48 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA éditeur, 336 p.
- Couvillers J-L & Fouques C., 2001 - 12 hivers en région Rhône-Alpes, enquête sur les dénombrements hivernaux des Anatidés et de la Foulque macroule. Réseau national Oiseaux d'eau et Zones humides. ONCFS, 131 p.
- Deceuninck B. & Mailet N., 2004 - Synthèse des dénombrements d'Anatidés et de Foulques hivernant en France à la mi-janvier 2004. Wetlands International, Birdlife, LPO, 42 p.
- DIREN Rhône-Alpes & ONCFS, 2004 - Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des habitats (O.R.G.F.H.) Rhône-Alpes. 331 p.
- Géroutet P., 1998 - Les Passereaux d'Europe - Tome 1 & 2. Delachaux et Niestlé.
- Géroutet P., 1994 - Grands échassiers, gallinacés et râles d'Europe. Delachaux et Niestlé, 429 p.
- Géroutet P., 1979 - Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, 426 p.
- Malvaud F., 1996 - L'oedichème criard en France. Groupe Ornithologique Normand, Caen, 140 p.
- Muséum National d'Histoire Naturelle, 2002 - Natura 2000 / Directive Oiseaux, codification des données espèces dans les formulaires des ZPS - Note de cadrage, 21 p.
- Perrins C.M. & Snow D.W., 2003 - The Birds of Western Palearctic, concise edition. Vol 1 & 2. Oxford University Press.
- Rimbert P., 1999 - Les oiseaux de la Loire - Inventaires, statuts, états des connaissances. LPO Loire, 192 p.
- Rocamora G. & Yeatman-Berthelot Dosithée, 1999 - Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. SEOF/LPO, 560 p.
- Société Ornithologique de France, 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985 - 1989. SEOF éditeur, 775 p.
- Société Ornithologique de France, 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. SEOF éditeur, 575 p.



Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0,06 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	0,11 %
50	Réserve de chasse et de faune sauvage	0,12 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
13	Etang David, Etang des Plantées, Site des Deux Becs (0,8%)	+	1%
31	Site inscrit Mont, église et prieuré de Montverdun (0,06%)	+	0%
38	Etang des Plantées	+	0%
38	Etang de la Ronze	+	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :

Code Désignation : FR33 ; Couverture : 0

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION

Les objectifs de gestion du site seront précisés et complétés lors de l'élaboration du document d'objectifs.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS (existants) :

- Programme Loire Grandeur Nature pour les bords de Loire
- Mise en place dès 1995 de l'Action Communautaire pour la Nature (ACNAT, programme européen de préservation des zones humides d'intérêt communautaire). L'opération intitulée à l'époque "Plan Forez" a été prolongée par le Conseil général de la Loire sous le nom de Programme Etangs de la Loire. Ce programme vise à établir un partenariat avec les propriétaires d'étangs sous la forme de conventions de gestion respectueuses de la qualité biologique des étangs.



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil départemental de la Loire

Adresse : Hôtel du Département 2 et 3 rue Charles de Gaulle 42022
Saint-Etienne Cedex 01

Courriel : julie.fargier@cg42.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8212024
Lien :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0548910/2009-document-d-objectifs-natura-2000-oiseaux-de-la-plaine-du-forez-fr8212024

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectif a été validé par le Comité de pilotage du 7 juillet 2009

- Eviter la consommation et la fragmentation d'espaces naturels et agricoles : prise en compte de la préservation des oiseaux dans les documents d'urbanisme ; préconisation dans le cadre de projets de création de gravières
- Limiter la mortalité et le dérangement des oiseaux liés aux aménagements : démarche de sensibilisation et information auprès des usagers, élus etc.
- Maintenir les étangs favorable à la nidification des oiseaux : restauration et entretien des ouvrages de petite hydraulique ; entretien des canaux et fossés d'étangs ; chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Maintenir et restaurer les roselières de Typhas dans les étangs : entretien de roselières (faucardage etc.)
- Favoriser la nidification des espèces s'installant sur la végétation flottante : aménagements artificiels en faveur des oiseaux
- Préserver les nichées d'oiseaux dans les prairies humides : retard de fauche des prairies périphériques des étangs
- Préserver le réseau des cours d'eau et espaces associés : entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges
- Favoriser la nidification des Sternes pierregarin : aménagements artificiels en faveur des oiseaux
- Maintenir les berges abruptes : chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- Maintenir une diversité de cultures, favoriser les jachères faunistiques : création d'un couvert non récolté
- Maintenir les haies buissonnantes épineuses, arbres isolés et haies arborées : réhabilitation et plantation de haies, arbres isolés, alignement d'arbres et entretien de haies
- Maintenir l'intérêt des milieux boisés : dispositifs favorisant le développement de bois sénescents



INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS (existants) :

- Programme Loire Grandeur Nature pour les bords de Loire
- Mise en place dès 1995 de l'Action Communautaire pour la Nature (ACNAT, programme européen de préservation des zones humides d'intérêt communautaire).

L'opération intitulée à l'époque "Plan Forez" a été prolongée par le Conseil général de la Loire jusqu'en 1999 pour ensuite prendre le nom de « Programme Etangs de la Loire ». Ce programme vise à établir un partenariat avec les propriétaires d'étangs sous la forme de conventions de gestion respectueuses de la qualité biologique des étangs. En 2010 le « programme Etangs de la Loire 3 » a été voté, il fait partie des outils Natura 2000 pour répondre aux objectifs du DOCOB.